

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12750**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Droit, économie, gestion Licence professionnelle Activités juridiques Spécialité Montage et gestion du logement locatif social

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332n Expertise sociale et projets sociaux, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la Licence professionnelle Activités juridiques, Spécialité Montage et gestion du logement locatif social est de former des personnes chargées d'opérations immobilières concernant le logement social et des personnes chargées de la location des logements sociaux.

Dans ce cadre, la Licence professionnelle Activités juridiques, Spécialité Montage et gestion du logement locatif social offre deux possibilités de cursus : à plein temps et en formation continue.

À l'issue de la Licence professionnelle Activités juridiques, Spécialité Montage et gestion du logement locatif social, le diplômé est capable de :

Chargés d'opérations immobilières :

- Concevoir un programme en fonction du site choisi
- Évaluer la faisabilité de l'opération
- Établir le plan de financement et suivre les budgets prévisionnels (rechercher les investisseurs..)
- Commander les travaux (appels d'offres)
- Sélectionner les entreprises
- Gérer la réalisation du projet (contrôler et faire respecter les délais)
- Mettre en place une stratégie de médiatisation du programme
- Assurer la vente ou la location et le suivi de la clientèle jusqu'à livraison Gestionnaire locatif

Gestionnaire locatif :

- Gérer les congés des locataires (réception des congés...)
- Gérer les attributions (convocation des candidats)
- Gérer les contrats de location (préparation des quittances...)
- Gérer les contentieux
- Analyser l'offre (état disponible)
- Placer (recherche de candidat...)
- Gérer les candidats demande de pièces
- Réaliser les tableaux de bords et les statistiques découlant de la gestion

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur en rapport avec les activités juridiques en matière d'opérations immobilières et de gestion du logement locatif social :

- Immobilier
- Urbanisme
- Aménagement

Toute grande entreprise ou institution ayant un parc immobilier qu'elle gère elle-même

- Collectivités nationales et territoriales

Chargés d'opérations immobilières :

- Assistant(e) en montage d'opérations immobilières
- Chargé(e) d'opérations logement social, d'affaires immobilières, de mission immobilière, de programme immobilier neuf, d'études immobilières, d'expansion immobilière, d'opérations immobilières
- Conducteur / Conductrice d'opérations immobilières
- Directeur / Directrice de développement immobilier, de la construction immobilière, de la promotion immobilière, de nouveaux programmes immobiliers, des investissements immobiliers, des programmes immobiliers
- Monteur / Monteuse d'opérations immobilières
- Pilote d'opérations immobilières
- Prospecteur monteur / Prospective monteuse en opérations immobilières
- Responsable de nouveaux programmes immobiliers, de programme immobilier, de développement/expansion immobilière, de

réhabilitation immobilière

- Maîtrise d'ouvrage Immobilière

Gestionnaire locatif :

- Gestionnaire de programmes immobiliers

- Chargé(e) d'unité de gestion immobilière

- Employé(e) de gestion immobilière

- Responsable de gestion immobilière locative

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

Droit, Gestion des entreprises, DUT Gestion des entreprises (GEA) (IUT Sénart/Fontainebleau), DUT Techniques de commercialisation (IUT Créteil-Valry), BTS des Professions immobilières - Management des unités commerciales, DEUST Professions immobilières attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Activités juridiques, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'UFR de Droit.

et, qu'après la sélection universitaire, le ou la candidat(e) ait été recruté(e) par une entreprise en contrat de professionnalisation,

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS à plein temps

Semestre 1

UE 1 : Le logement social (1 ECTS)

UE 2 : Domaine technique (3 ECTS)

UE 3 : La Maîtrise d'ouvrage (7 ECTS)

UE 4 : Droit des Biens (2 ECTS) :

- Droit civil des biens

- Droit administratif des biens

UE 5 : Technique de communication : Anglais (1 ECTS)

UE 6 : Projet tutoré (16 ECTS)

Semestre 2

UE 7 : La gestion du patrimoine existant (9 ECTS)

UE 8 : Techniques de communication (2 ECTS):

- Informatique

- Anglais

UE 9 : Contentieux et comptabilité (4 ECTS) :

- Comptabilité générale

- Contentieux judiciaire

- Contentieux administratif

UE 10 : Stage obligatoire de 4 mois (15 ECTS) :

- + Mémoire (pour Formation Initiale)

- + Mémoire de fin de formation (pour Formation Continue et contrat de professionnalisation)

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury sera composé de deux enseignants dont le directeur de la formation, d'un représentant du CFA et d'un représentant du CEFLU. Le recrutement ainsi opéré est subordonné à l'obtention d'un contrat de professionnalisation. Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 56% enseignants 44% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 56% enseignants 44% professionnels

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 56% enseignants 44% professionnels Rythme d'alternance : une semaine sur deux
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 56 % enseignants 44% professionnels 5 enseignants dont 2 professionnels Le recrutement ainsi opéré est subordonné à l'obtention d'un contrat de professionnalisation.
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) Composé de 2 enseignants de la formation, de 2 membres de l'Université et d'un professionnel. Enseignants - chercheurs et professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE. Le jury est composé de deux enseignants dont le directeur de la formation, d'un représentant du CFA et d'un représentant du CEFLU. Le recrutement ainsi opéré est subordonné à l'obtention d'un contrat de professionnalisation. 56% enseignants 44% professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accords institutionnels ou entreprises partenaires : - CEFLU, spécialiste de l'emploi et de la formation dans l'immobilier - OPAC 38 - Fédération nationale des entreprises sociales pour l'habitat - Domaxis

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://droit.u-pec.fr/>

[Créteil - UFR Droit](#)

[Statistiques](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Créteil - UFR Droit

83-85 avenue du général de Gaulle

94000 Créteil

Historique de la certification :